

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Kenza Bar Saràl**, Avenue Léopold-Robert 13,
2300 La Chaux-de-Fonds

2. Déclaration de faillite: 07.07.2011

3. Suspension de faillite: 10.02.2012

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.03.2012

5. Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques:

Ancienne raison sociale : Bar le Scotch
La Chaux-de-Fonds Saràl, même adresse.
But : exploitation d'établissements hôteliers, bars, dancings, cabarets, restaurants ainsi que la mise sur pied des activités récréatives et commerciales.
Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP.

Office des faillites
2053 Cernier
- 00743267